

Crédit Industriel et Commercial

Bilan d'émissions de gaz à effet de serre 2014

Le contexte réglementaire:

La réalisation du bilan d'émissions de Gaz à effet de serre (BEGES) est obligatoire pour les personnes morales de droit privé employant plus de 500 personnes pour la France métropolitaine ou plus de 250 personnes pour les régions et départements d'outre-mer. Le décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 a inscrit dans le code de l'environnement les dispositions réglementaires en définissant les modalités d'application (articles R229-45 à R229-56).

Les personnes morales de droit privé tenues d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre sont celles qui ont leur siège en France ou y disposent d'un ou plusieurs établissements stables et qui remplissent la condition d'effectif rappelée plus haut, l'effectif étant calculé conformément aux règles prévues à l'article L. 1111-2 du code du travail, au 31 décembre de l'année précédant l'année de remise du bilan.

Le bilan d'émissions de GES est public et mis à jour tous les 3 ans. Le deuxième bilan doit être établi avant le 31 décembre 2015, et transmis par voie électronique au préfet de la région dans le ressort de laquelle la personne morale a son siège ou son principal établissement avant cette date. Il porte sur les activités de la personne morale assujettie sur le territoire français.

Les éléments méthodologiques ont été précisés par l'arrêté du 24 août 2011 relatif au système national d'inventaires d'émissions et de bilans dans l'atmosphère.

Réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre en 2030, et les diviser par quatre en 2050, par rapport à la référence de 1990, tels sont deux des objectifs de la politique énergétique nationale inscrits dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 - article 1^{er} -paragraphe III relatif à l'article L. 100-4 du code de l'énergie.

Référence : Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre conformément à l'article L. 229-25 du code de l'environnement - Version 3.d - Septembre 2015.

La démarche du CIC :

Le Crédit Industriel et Commercial participe au sein de groupes de travail sur la Responsabilité Sociale et Environnementale que coordonne et anime la Confédération Nationale du Crédit mutuel. Cette démarche a permis d'engager une réflexion sur les émissions de gaz à effet de serre.

La démarche retenue en matière de bilan gaz à effet de serre, a conduit l'ensemble des entités du groupe à retenir une méthodologie et des objectifs communs.

De par son activité tertiaire, le Crédit Industriel et Commercial n'est pas une entreprise fortement polluante. Néanmoins, des axes de progrès ont été identifiés et des améliorations ont été objectivées en tenant compte de la nature de notre activité (réduction du papier, meilleure maîtrise des déplacements, éclairage, chauffage, mise en veille des ordinateurs...).

1. Description

1.1 Personne Morale

Raison sociale : Crédit Industriel et Commercial (CIC)

Code NAF : 651C

Code SIREN : 542016381

Adresse : 6 avenue de Provence 75009 Paris

Nombre de salariés : 3 437

1.2 Activité

Le CIC, holding et banque de réseau sur la région parisienne, fédère 5 banques régionales et les filiales spécialisées sur tous les métiers de la finance et de l'assurance, en France comme à l'international. Le CIC fait partie du groupe CM11.

L'activité du CIC (ou "CIC Ile-de-France") est organisée autour de 4 métiers : la banque de détail concentre toutes les activités, bancaires ou spécialisées, dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau des agences organisé sur l'Ile-de-France. Le CIC est présent en Ile de France dans 7 départements avec un réseau bancaire de 309 points de vente au 31 décembre 2014 contre 301 au 31 décembre 2011.

Nombre de points de vente	Au 31/12/2014	Au 31/12/2011
75 PARIS	107	107
78 YVELINES	41	37
91 ESSONNE	33	32
92 HAUTS-DE-SEINE	40	39
93 SEINE-SAINT-DENIS	31	30
94 VAL-DE-MARNE	28	27
95 VAL-D'OISE	29	29

- la banque de financement concerne le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (financements export, de projets et d'actifs...), l'international et les succursales étrangères ;
- les activités de marché qui comprennent les investissements dans les activités de taux, change et actions (ITAC) ;
- la banque privée développe un savoir-faire en matière de gestion financière et d'organisation patrimoniale, mis au service de familles d'entrepreneurs et d'investisseurs privés.

1.3 Périmètre organisationnel retenu

Règle de consolidation : La norme ISO 14064-1 qui explicite les méthodes possibles de consolidation permettant de déterminer le périmètre organisationnel propose : l'approche « part du capital », l'approche « contrôle » financier ou opérationnel.

Le CIC applique l'approche « contrôle opérationnel », méthode retenue pour l'ensemble des entités concernées membres du groupe Crédit Mutuel. Elle implique la prise en compte du

personnel affecté en agence et du personnel du siège hors personnel situé dans les succursales étrangères.

Le bilan d'émission de gaz à effet de serre du CIC n'est pas consolidé.

La liste des codes SIRET au 31 décembre 2014 est jointe en annexe 1.

Paramètres retenus pour la réalisation du bilan:

	2014	2011
Nombre de clients métropole	740 178	697 699
Nombre de salariés (au sens de l'article L.1111-2 du code du travail)	3 437	3 542
Surfaces utilisées pour l'exploitation professionnels (sites centraux, bâtiments techniques, agences)	130 659	129 517
Nombre de véhicules professionnels utilisés	90	125
Dont carburant essence	10	ND
Dont carburant diesel	80	ND
Autres (hybrides/GPL/électriques)		

La liste des bâtiments figure en annexe 2: Il s'agit des bâtiments centraux pour la partie occupée en totalité ou partiellement par le CIC et des agences du CIC hors parkings. Les GAB dans des agences ne sont pas différenciés de ces dernières. Seuls les GAB hors site sont individualisés comme un bâtiment.

8 points de ventes ont été ouverts depuis 2011, ce qui représente une augmentation des surfaces de 1742 m2. Parallèlement, des transferts de points de ventes et des réaffectations de surfaces d'immeubles centraux à des filiales du groupe ont eu lieu, d'où la faible augmentation des superficies.

1.4 Périmètre opérationnel retenu

Selon le décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 le bilan doit distinguer :

- 1- Les émissions directes, produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités de la personne morale ;
- 2- Les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire aux activités de la personne morale.

Les émissions directes proviennent :

- des consommations de gaz et fioul dans les bâtiments,
 - de la combustion de carburant par des véhicules professionnels,
- des fuites de gaz frigorifiques des installations de climatisation.

Les émissions indirectes associées à l'énergie sont issues :

- de la consommation d'électricité dans les bâtiments,
- des consommations de vapeur ou d'eau glacée distribuée par les réseaux urbains chauds et froids.

Les autres émissions indirectes sont liées à la consommation de papier.

2. Année de reporting

Année de reporting : 2014.

Année de référence : 2011.

Il s'agit du deuxième bilan d'émissions de gaz à effet de serre du CIC.

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Emissions GES (en tCO ₂ e)														
Catégories d'émissions	Postes d'émissions	Année de référence 2011						Année de reporting 2014						Différence année de référence et année de reporting Total (tCO ₂ e)
		CO ₂ (tCO ₂ e)	CH ₄ (tCO ₂ e)	N ₂ O (tCO ₂ e)	Autre gaz : (tCO ₂ e)	Total (tCO ₂ e)	CO ₂ b (tCO ₂ e)	CO ₂ (tCO ₂ e)	CH ₄ (tCO ₂ e)	N ₂ O (tCO ₂ e)	Autre gaz : (tCO ₂ e)	Total (tCO ₂ e)	CO ₂ b (tCO ₂ e)	
Emissions directes	1	558				558		511			511			-47
	2	244				244		98			98			-146
	3													
	4					0				257	257			257
	5													
	Sous total	801				801		609		257	865			64
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	1 845				1 845		1 883			1 883			38
	7	768				768		643			643			-125
		2 613				2 613		2 526			2 526			-87
Autres émissions indirectes*	8													
	9	343				343		496			496			153
	10													
	11													
	12													
	13													
	14													
	15													
	16													
	17													
	18													
	19													
	20													
	21													
	22													
23														
	Sous total	343				343		496			496			153

Facultatif

CO₂ b : CO₂ issu de la biomasse

* Catégorie d'émissions non concernée par l'obligation réglementaire

3. Emissions directes

3.1 Émissions directes des sources fixes de combustion

Les émissions directes des sources fixes de combustion proviennent uniquement de combustibles de toute nature au sein de sources fixes contrôlées par la personne morale réalisant son bilan (brûleurs, chaudières, groupes électrogènes ou autres moteurs fixes, etc.).

3.1.1 Identification des principales sources

Pour le CIC, les deux sources fixes de combustion sont le gaz et le fioul.

3.1.2 Mode de calcul et récapitulatif des émissions directes des sources fixes de combustion

En 2011, la consommation a été estimée à partir:

- du montant des factures enregistrées dans la comptabilité relatives au gaz et fioul ;
- d'un sondage sur un échantillon de factures pour relever le montant facturé et la consommation facturée ;
- de la détermination d'un prix moyen du kWh facturé (1€TTC= 17 kWh pour le gaz et 1€TTC= 17,68 kWh pour le fioul). Ce prix a été comparé avec celui issu de tableaux de la base Pégase du Ministère de l'Ecologie (pour le gaz : tarif B21 2011 du (prix du gaz naturel pour une entreprise) et pour le fioul : prix du fioul lourd pour une entreprise mois par mois pour l'année 2011).

La qualité de cette méthode réside dans l'exhaustivité des charges identifiées, et dans la précision de la détermination des prix moyens. De plus, pour le gaz, la précision dépend de la régularité des relevés réels de la part du fournisseur.

Pour le fioul, la précision dépend en outre de la capacité de stockage au regard de la consommation.

En 2014, la méthode a évolué et la consommation a été déterminée à partir :

- de l'exhaustivité des relevés collectés auprès des fournisseurs à chaque fois que cela a été possible ;
- de la saisie des consommations réelles indiquées sur les factures tout au long de l'année dans un outil dédié ;
- le cas échéant d'estimations sur base d'une consommation moyenne du groupe par type de bâtiment ;

La surface a été conservée comme périmètre afférent.

Les données obtenues ont été comparées aux résultats issus de la conversion du solde des comptes comptables concernés en kWh:

- Pour le gaz : à partir d'un coefficient moyen calculé sur la base des tarifs B2 mensuels 2014 du tableau de la base Pégase du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie indiquant le prix du gaz naturel pour une entreprise (1 € = 15,37 kWh).
- Pour le fioul : à partir d'un coefficient moyen calculé sur la base des tarifs mensuels 2014 du tableau de la base Pégase indiquant le prix du fioul lourd pour une entreprise (1 €TTC = 17,99 kWh).

Les quantités retenues sont les plus élevées entre les 2 méthodes.

GAZ	kWh	Facteur d'émission	Tonnes de CO ²
2014	861 764	219 gCO ₂ /kWh	189
2011	1 404 675	234 gCO ₂ /kWh	329
2011 recalculé*			310

FIOUL	Litres	kWh	Facteur d'émission	Tonnes de CO ²
2014	99 151	1 031 168	3 250 gCO ₂ /l	322
2011		762 755	300 gCO ₂ /kWh	229
2011 recalculé*				240

1 litre de fioul équivaut à 10,4 kWh (source Acqualis au 31/12/2014).

* Recalcul sur la base de l'évolution des m² et des facteurs d'émission entre 2011 et 2014 (cf. paragraphe 10).

Les marges d'incertitudes méthodologiques étaient élevées en 2011 et des erreurs d'imputation de consommations d'énergie en gaz alors qu'il s'agissait de fioul ont été constatées.

Globalement, les émissions de CO₂ issues de la consommation de gaz et de fioul baissent de l'ordre de 7% en raison d'une diminution de la consommation de ces 2 énergies.

Des mesures de renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments ont été prises afin d'améliorer l'isolation thermique des bâtiments.

3.2 Emissions directes des sources mobiles

Les émissions directes des sources mobiles proviennent uniquement de la combustion de carburants au sein de sources de combustion en mouvement contrôlées par la personne morale réalisant son bilan (véhicules terrestres, aériens, ferroviaires, marins ou fluviaux).

A ce jour, la majeure partie de l'énergie consommée par ces sources est constituée de carburants d'origine fossile, dont la combustion émet principalement, en termes de GES, du CO₂.

3.2.1 Identification des principales sources

Pour le CIC, les véhicules professionnels concernés sont les véhicules de service et les véhicules de fonction.

Les véhicules privés des salariés utilisés à des fins professionnelles ainsi que le domicile/travail, les transports en commun (train, avion, bus, tram) et enfin les navettes courriers et les transports de fonds relevant des autres émissions ne sont pas intégrés dans ce bilan GES.

3.2.2 Mode de calcul et récapitulatif des émissions directes des sources mobiles

La flotte et le nombre de kilomètres parcourus sont en diminution. La flotte est passée de 125 véhicules à fin 2011 à 90 véhicules à fin 2014 et la distance parcourue estimée est passée de 1 875 000 km en 2011 à 860 301 km en 2014.

- En 2011, le nombre de kilomètres parcourus avait été calculé sur une base de 15 000 km par véhicule et par année. La marge d'erreur des kilomètres parcourus semble avoir été sous-estimée.

- En 2014, un relevé des kilomètres parcourus a été effectué au niveau de chaque véhicule.

Le coefficient de conversion retenu a été calculé à partir du taux d'émission théorique de chaque véhicule et non de la Base Carbone. En dehors de la marge d'incertitude méthodologique, une marge d'incertitude concernant le taux d'émission théorique de chaque véhicule a été estimée à 30% pour tenir compte des récentes remises en cause des mesures constructeurs par des organismes indépendants.

Véhicules professionnels		Km parcourus	Facteur d'émission	Tonnes de CO ²
2014	Flotte totale	860 301	113gCO ₂ /km	98
	Dont véhicules essence	100 330	134gCO ₂ /km	13
	Dont véhicules diesel	759 971	111gCO ₂ /km	84
2011	Flotte totale	1 875 000	130 gCO ₂ /km	244
2011 recalculé*	Flotte totale			207

* Recalcul sur la base de l'évolution des effectifs et du facteur d'émission entre 2011 et 2014 (cf. paragraphe 10).

La gestion de la flotte automobile est revue régulièrement avec des critères de plus en plus restrictifs (politique de remplacement de la flotte par de véhicules moins émetteurs de CO₂ et réduction de la flotte automobile lorsque les kilomètres parcourus sont faibles notamment pour les véhicules diesel lorsque nombre de kilomètre est inférieur à 15 000 dans l'année).

3.3 Emissions directes des procédés hors énergie

Non concerné (décarbonation calcaire,...).

3.4 Emissions directes fugitives

3.4.1 Identification des principales sources

Ces émissions, pour le CIC, proviennent de fuites de gaz frigorigènes des installations de climatisation (recharges des systèmes de climatisation).

3.4.2 Mode de calcul et récapitulatif des émissions directes fugitives

En 2011, il n'existait pas d'outil de recensement des émissions directes fugitives sur l'ensemble du parc immobilier.

Pour 2014, le recensement s'appuie sur les kg de fluides saisis dans un outil de saisie des consommations d'énergie par les agences du réseau, et sur les quantités de fluide ajouté figurant sur les certificats d'étanchéité pour les immeubles centraux.

Le facteur d'émission pour les fuites frigorigènes est fonction du type de fluide (PRG à 100 ans de la Base Carbone).

Emissions directes fugitives	Type de gaz	kg	Facteur d'émission	Tonnes de CO ²	Marge d'incertitude méthodologique
2014		122		257	30%
	R407C	40	1,920 kgCO ₂ /kg	78	
	R134A	1	1,550 kgCO ₂ /kg	2	
	R22	26	2,110 kgCO ₂ /kg	54	
	R410A	55	2,250 kgCO ₂ /kg	123	
2011	NC		NC	NC	

Les émissions directes fugitives de 2011 n'ont pas fait l'objet d'une estimation du fait de son caractère non récurrent et aucune quantité n'a été reportée sur le tableau de synthèse pour 2011.

3.5 Emissions directes liées à la biomasse

Non concerné.

4 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée

4.1 Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité

4.1.1 Identification des principales sources

Une distinction est opérée entre les biens immobiliers et mobiliers consommateurs d'électricité.

Les bâtiments :

Le parc immobilier totalise une surface de 130 659 m² dont 309 points de vente (2011 : 129 517 m² dont 301 points de vente).

Les matériels équipant les agences et le siège :

- Globalement chaque salarié dispose d'un équipement informatique individuel et d'équipement collectifs (chauffage voire climatisation, photocopieur, scanner, imprimante, ...)
- Serveurs et autres matériels informatiques ;
- Guichet automatique de banque.

4.1.2 Mode de calcul et récapitulatif des émissions indirectes liées à la consommation d'électricité

En 2011, la consommation a été estimée à partir:

- du montant des factures enregistrées dans la comptabilité relatives à l'électricité ;
- d'un sondage sur un échantillon de factures pour relever le montant facturé et la consommation facturée ;
- de la détermination d'un prix moyen du kWh facturé (1€TTC pour 8 kWh). Ce prix a été comparé avec celui issu de tableaux de la base Pégase du Ministère de l'Ecologie

En 2014, la méthode a évolué et la consommation a été déterminée à partir :

- de l'exhaustivité des relevés collectés auprès des fournisseurs à chaque fois que cela a été possible ;
- de la saisie des consommations réelles indiquées sur les factures tout au long de l'année dans un outil dédié ;
- le cas échéant d'estimations sur base d'une consommation moyenne du groupe par type de bâtiment ;

Les données obtenues ont été comparées aux résultats issus :

- pour les agences de la conversion du solde des comptes comptables concernés à partir d'un coefficient moyen calculé sur la base des tarifs mensuels 2014 du tableau de la base Pégase indiquant le prix de l'électricité pour un professionnel.
- pour les bâtiments centraux, d'un échantillon de factures.

Electricité	kWh	Facteur d'émission	Tonnes de CO ²
2014	22 964 812	82 gCO ₂ /kWh	1 883
2011	23 658 110	78 gCO ₂ /kWh	1 845
2011 recalculé*			1 957

* Recalcul sur la base de l'évolution des m² et du facteur d'émission entre 2011 et 2014 (cf. paragraphe 10).

L'augmentation de 2% des émissions de gaz de CO₂ avant recalcul des émissions 2011 (+38 tonnes) est liée à l'augmentation du facteur d'émission électricité - mix moyen- de la Base Carbone entre 2011 et 2014 car la consommation a baissé de 3% bien que le parc immobilier ai augmenté de près de 1%.

Des dispositions ont été mises en place pour réduire les consommations d'énergie : détecteurs de présence pour l'éclairage, diminution de la puissance et du temps d'éclairage des façades (notamment nocturne depuis le 1er juillet 2013), technologie LED, extinction et redémarrage automatique des postes informatiques du réseau. L'économie annuelle liée à cette dernière mesure est estimée à 18 tonnes de CO₂ évités.

Chaque année, les équipements informatiques (postes informatiques, imprimantes, écrans, ...) évoluent avec notamment les projets de renouvellement d'environ 1/5 du parc. Ils sont remplacés par des matériels plus performants et moins consommateurs d'électricité. Le matériel référencé et validé par Euro Informations est depuis 2013 suivi et comparé sur les aspects consommations énergétiques.

4.2 Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid

Cela concerne essentiellement les sites centraux de Paris et Cergy qui sont alimentés en chaleur et en énergie frigorifique par des producteurs et distributeurs par réseau.

4.2.1 Identification des principales sources

Pour le CIC, les deux sources sont la vapeur et eau.

4.2.2 Mode de calcul et récapitulatif des émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid

Méthode de collecte en 2011 et en 2014 :

Tonnes d'eau retournées (compteur vapeur) ou MWh facturés par immeuble sur l'année. Une partie des bâtiments étant loués à d'autres sociétés, la quote-part des quantités consommées par le CIC a été calculée à partir des surfaces occupées par ce dernier dans chaque bâtiment par rapport à la surface totale de chaque bâtiment (estimation de la marge d'erreur des quantités consommées: 10%).

Les facteurs de conversion retenus sont issus de l'arrêté du 27 octobre 2014 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine pour 2014 et de la Base Carbone pour 2011. Ils sont différents pour chaque fournisseur. Le taux d'incertitude sur le facteur d'émission est estimé à 30% (source Base Carbone - DPE arrêté du 11 juillet 2013).

Chaleur et froid	kWh	Facteur d'émission	Tonnes de CO ²
2014	5 874 792	variable selon le fournisseur	643
2011	6 043 548		768
2011 recalculé*			581

* Recalcul sur la base de l'évolution des m2 entre 2011 et 2014 (cf. paragraphe 10).

5 Autres émissions indirectes

En cohérence avec nos activités de service, nous faisons le choix d'évaluer principalement les autres émissions indirectes liées à nos consommations et sur lesquelles des actions peuvent être entreprises : le papier.

5.1 Produits et services achetés

Consommation de papier

5.1.1 Identification des principales sources

Il s'agit de la consommation de papier à usage interne et à destination de tiers (Impression documents de communication, relevés clients, etc.)

5.1.2 Mode de calcul et récapitulatif des autres émissions indirectes liées à la consommation de papier

En 2011, les tonnages de papier consommés étaient issus de compteurs des centres de métiers permettant d'isoler la part du CIC ou de données provenant des fournisseurs externes à l'exception du papier utilisé par Euro Information Production qui a fourni des informations par centre de production informatique et type de production. Pour certaines productions,

l'information n'était disponible qu'au niveau groupe CM-CIC et pour les autres au niveau total banques du groupe CIC. 2 clés ont donc été appliquées pour déterminer le tonnage au niveau du groupe CIC, puis au niveau du CIC.

Depuis, des compteurs ont été mis en place par Euro Information Production pour les consommations qui avaient fait l'objet de clé en 2011. Par ailleurs la centrale d'achat de papier du groupe a élargi la gamme de papier consommé en interne. De ce fait, les émissions de CO2 de l'année 2011 ne peuvent servir de référence. Les émissions de CO2 de 2011 ont été corrigées sur la base des tonnes de papier consommées de 2012 proratisées par rapport à l'effectif¹ à fin 2011 pour la consommation de papier interne et par rapport au nombre de clients à fin 2011 pour la consommation externe. L'évolution reflète ainsi les efforts effectués pour réduire la consommation de papier:

- En interne : généralisation des impressions par défaut en recto-verso, déploiement de la gestion électronique de documents (GED), équipement de certains postes en double écran pour travailler directement sur le document numérisé en interne ;
- Au niveau des services proposés aux clients : développement de la banque à distance, promotion des relevés de compte électroniques et autres documents dématérialisés, messagerie sécurisée, recours à la signature électronique.

Consommation de papier	Tonnes de papier	Facteur d'émission	Tonnes de CO ²	Marge d'incertitude méthodologique
2014	539	0,919 tCO ₂ /tpapier	496	30%
<i>Dont en interne</i>	163		150	
<i>Dont en externe</i>	376		345	
2011	400	0,858 tCO ₂ /tpapier	343	50%
<i>Dont en interne</i>	43		37	
<i>Dont en externe</i>	357		306	
2011 corrigé	762	0,858 tCO ₂ /tpapier	653	50%
<i>Dont en interne</i>	222		190	
<i>Dont en externe</i>	540		463	
2011 recalculé*			724	
<i>Dont en interne</i>			198	
<i>Dont en externe</i>			526	

*Cf. paragraphe 10.

6 Emissions évitées

Compte-tenu des difficultés méthodologiques et des fortes approximations, nous faisons le choix de ne pas les évaluer.

7 Éléments d'appréciation sur les incertitudes

Le tableau de synthèse ci-après reprend les incertitudes estimées pour chacune des lignes.

¹ Les données sur les effectifs et les clients figurent en page 3 dans le paragraphe 3.1 Périmètre organisationnel retenu.

	Tonne de CO ² 2014	Incertitude FE Base Carbone 2014	Incertitude méthodologique 2014	Tonne de CO ² 2011	Incertitude 2011
Emission directe gaz	189	5%	30%	329	50%
Emission directe fioul	322	5%	30%	229	50%
Emission directe véhicules	98	Se référer au paragraphe 3.2.2	10%	244	34%
Emission directe climatisation	0	30%	20%	ND	ND
Emission indirecte électricité	1 883	10%	15%	1 845	50%
Emission indirecte vapeur, chaleur, froid	643	Se référer au paragraphe 4.2.2	5%	768	30%
Autre émission indirecte papier*	496	-	20%	343	50%
Total	3 631			3 758	45%

* BEGES 2011 avant correction.

8 Motivation pour l'exclusion de sources de GES

Concernant les sources de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 (émissions directes et émissions indirectes associées à l'énergie), le CIC a fait diligence pour ne pas exclure de sources de GES, et lorsque les informations n'étaient pas suffisantes, a procédé à des estimations (les méthodes d'estimations sont alors précisées dans les rubriques concernées).

9 Facteurs d'émission utilisés si différents base carbone

Les facteurs d'émission sont extraits de la Base Carbone de l'ADEME à l'exception de ceux concernant :

- les émissions directes des sources mobiles. Le facteur d'émissions retenu est le taux d'émissions théorique de chaque véhicule ;
- les émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid. Les facteurs d'émissions retenus sont issus du décret du 27 octobre 2014 qui remplace celui du 11 juillet 2013 dont les données sont présentes dans la Base Carbone.

10 Deuxième bilan - Explication de tout recalcul de l'année de référence

Le recalcul des émissions de l'année de référence 2011 est basé sur l'évolution entre 2011 et 2014 des paramètres indiqués ci-dessous et des facteurs d'émission par type d'émission de GES.

Postes d'émissions	paramètres retenus
Emissions directes des sources fixes de combustion - Gaz	M2
Emissions directes des sources fixes de combustion - Fioul	M2
Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique - flotte automobile moteurs gasoil / essence	Effectifs
Emissions directes fugitives - gaz frigorigènes	M2
Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	M2
Emissions directes liées à la consommation de vapeur, chaleur, froid	M2
Achats de produits ou services - papier à usage interne	Effectifs
Achats de produits ou services - papier à usage externe	Nb clients

La formule utilisée par poste d'émission est la suivante :

$$\text{tCO}_2 \text{ 2011 émises recalculées} = (\text{tCO}_2 \text{ 2011 émises}) * (\text{paramètre 2014/paramètre 2011}) * (\text{Fe 2014/Fe 2011})$$

Les résultats de ces recalculs figurent dans les paragraphes 3 à 5 et dans le tableau récapitulatif paragraphe 11.

11 Le plan d'action

Rappel des objectifs 2011-2014 : l'objectif global de réduction des émissions de gaz à effet de serre était de l'ordre de 3% pour les 3 ans. Il reposait notamment sur :

- L'information des salariés pour développer les éco gestes. (Guide de bonnes pratiques sur : l'utilisation de l'éclairage, la régulation de la température du chauffage et de la climatisation...);
- L'intégration de la problématique énergétique dans la conception de nos nouvelles agences dans le respect des normes en vigueur et lors de la rénovation des agences plus anciennes ;
- L'utilisation des systèmes d'éclairage moins consommateurs en énergie et le remplacement progressif des ampoules classiques par des ampoules basse consommation ;

Concernant la consommation de papier, l'objectif de réduction était de 10% de papier en moins compte tenu des actions mises en place : promotion de l'envoi de relevés de comptes électroniques et autres documents auprès de nos clients ; promotion du site internet et développement des services disponibles sur ce site ; promotion des échanges par messagerie électronique avec nos clients ; développement de l'usage de la dématérialisation des documents (GED) en interne ; utilisation d'imprimantes recto verso.

Concernant la flotte automobile, une attention devait être portée lors du renouvellement de la flotte automobile pour équiper le parc automobile de véhicules moins polluants.

L'ensemble des objectifs ont été atteints dans leur globalité (cf. tableau ci-dessus).

Postes d'émissions	Unité	2014	2011	Var 2014/2011 q. collectées en %	2014	2011	Var 2014/2011 tCO2 en %	2011	Var 2014/2011 recalculé tCO2 en %	Répartition 2014 en %
		quantités collectées			tCO2			tCO2 recalculé		
Emissions directes des sources fixes de combustion - gaz et fioul	kWh	1 892 932	2 167 430	-13%	511	558	-8%	551	-7%	13%
Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique - flotte automobile moteurs gasoil / essence	km	860 301	1 875 000	-54%	98	244	-60%	207	-53%	3%
Emissions directes fugitives - gaz frigorigènes	tonne	122	ND	NS	257	ND	NS	ND	NS	7%
Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	kWh	22 964 812	23 658 110	-3%	1 883	1 845	2%	1 957	-4%	48%
Emissions directes liées à la consommation de vapeur, chaleur, froid	kWh	5 874 792	6 043 548	-3%	643	768	-16%	581	11%	17%
Achats de produits ou services - papier à usage interne*	tonne	163	222	-27%	150	190	-21%	198	-24%	4%
Achats de produits ou services - papier à usage externe*	tonne	376	540	-30%	345	463	-25%	526	-34%	9%
TOTAL					3 887	4 068	-4%	4 020	-3%	100%
TOTAL hors émissions directes fugitives					3 631	4 068	-11%	4 020	-10%	

*2011: après correction.

L'impact des variations des surfaces et des facteurs d'émission entre 2011 et 2014 est faible pour la plupart des postes (les diminutions constatées entre 2011 et 2014 et entre 2011 recalculé et 2014 étant du même ordre de grandeur), à l'exception de l'électricité (hausse du facteur d'émission) et de consommations issues de réseaux urbains sur la période (baisse conjuguée des surfaces et des facteurs d'émissions). La réduction globale des émissions de CO2 hors émissions directes fugitives est liée à la baisse des consommations grâce en partie aux actions entreprises.

Plan d'action 2015-2017 :

L'objectif de réduction pour les 3 années à venir est de l'ordre de 5% compte tenu des actions déjà entreprises les années passées. Il s'appuie sur les mesures suivantes :

- Poursuite de l'optimisation des consommations d'énergie dans les bâtiments basée notamment sur les recommandations issues des audits énergétiques réalisés en 2015, la mise en place de l'extinction et du redémarrage des postes informatiques du siège (après ceux des agences) ;
- Poursuite de la dématérialisation des documents et déploiement de la signature électronique dans les agences pour la signature des contrats par la clientèle ;
- La poursuite de l'optimisation des déplacements avec une charte véhicule privilégiant les véhicules avec bonus écologique et un taux d'émission de CO2 le plus bas.

12 Adresse du site internet

Le document est accessible à l'adresse suivante :

www.cic.fr/cic/fr/banques/le-cic/institutionnel/publications à la rubrique « Responsabilité sociétale de l'entreprise ».

Contact presse:

Frédéric Monot Tél. : 01 44 01 11 97

Mél. : frederic.monot@cic.fr